

L'affaire Amadou Vamoulke, ancien directeur général de la Société camerounaise de radio et de télévision (CRTV), a été renvoyée au 1er mars.

L'ancien directeur de la chaîne CRTV, accusé aux côtés de deux autres personnes d'avoir détourné près de quatre milliards de francs CFA pendant son mandat à la télévision d'Etat, a brièvement comparu devant le tribunal pénal spécial de Yaoundé le mardi 22 janvier avant que l'affaire ne soit ajournée pour permettre au procureur de finaliser leur liste de témoins.

Les avocats de la défense continuent de rejeter les accusations portées contre leurs clients et ont demandé à la cour de mettre fin à l'affaire, aucun témoin n'ayant encore été cité pour étayer ses accusations.

L'avocat de la défense ainsi que plusieurs organisations internationales continuent de considérer Amadou Vamoulke, qui comparait devant un tribunal pour la seizième fois, comme un prisonnier politique et ont demandé à la cour de classer l'affaire faute de preuves suffisantes.

"Je ne m'attends à rien de positif de la part du tribunal, car les accusations sont toutes formulées", a déclaré Fatta Vamoulke, fille du détenu, tout en ajoutant que le sort de son père était désormais entre les mains du chef de l'Etat qui pouvait décider de le libérer.